

(Container)



# Telone\* II

## Fumigant de sol liquide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

GARANTIE: Dichloro-1-3-propène 97,5%

N° D'HOMOLOGATION 15893 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**  **POISON**

**DANGEREUX À L'ÉTAT GAZEUX ET LIQUIDE  
PEUT ÊTRE MORTEL SI INHALÉ, ABSORBÉ PAR LA PEAU OU AVALÉ  
CAUSE DES BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX  
UNE EXPOSITION PROLONGÉE PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX REINS ET AU FOIE**

CONTENU NET: 200 L

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 5H1  
1-800-667-3852

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

## **PRÉCAUTIONS - DANGER**

**DANGEREUX À L'ÉTAT GAZEUX ET LIQUIDE**

**PEUT ÊTRE MORTEL SI INHALÉ, ABSORBÉ PAR LA PEAU OU AVALÉ**

**CAUSE DES BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX**

**UNE EXPOSITION PROLONGÉE PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX REINS ET AU FOIE**

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Des études préliminaires de laboratoire sur les rongeurs indiquent que la matière active du fumigant de sol liquide Telone II, le dichloro-1-3-propène, peut présenter des risques pour la santé des applicateurs. Tous les utilisateurs doivent contacter CANUTEC au 613-996-6666 pour obtenir des renseignements médicaux et sur le nettoyage en cas de déversement. **NE PAS** tenter de nettoyer un déversement important. **NE PAS** tenter de nettoyer un déversement, quel qu'il soit, sans porter l'équipement de protection approprié.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes et des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec le produit lors de la manipulation. Ne pas respirer les vapeurs. Bien se laver avant de boire, de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Si l'équipement de protection, notamment les bottes ou les gants sont contaminés par le produit, les laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne jamais porter un vêtement de protection dégageant une odeur du fumigant de sol liquide Telone II. Bien aérer et laver tous les vêtements de protection après les avoir utilisés jusqu'à ce que l'odeur soit partie.

Consulter le livret pour des instructions supplémentaires au sujet des **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**.

## **RISQUES CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

**INFLAMMABLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas couper ni souder le contenant.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Yeux :** Risques de brûlure ou de lésion de la cornée. Colorer la cornée pour s'assurer qu'elle n'est pas lésée. En cas de brûlure, instiller fréquemment un stéroïde antibiotique et consulter un ophtalmologiste.

**Peau** : Risque d'irritation modérée. Traiter comme une dermatite de contact. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique. Peut être absorbé en quantités extrêmement toxiques.

**Inhalation** : Risque d'irritation grave. Donner de l'oxygène si possible. Un bronchodilatateur, un antitussif ou un expectorant peuvent aider. L'apparition des symptômes peut être retardée de quelques heures.

**Ingestion** : Toxique si ingéré. Peut causer des nausées, des vomissements et des crampes abdominales ou de la diarrhée, ou les deux.

**Effets systémiques** : Risque de lésion du foie et des reins, et d'effets anesthésiques ou narcotiques. Pas d'antidote spécifique. Traitement basé sur le jugement du médecin et les réactions du malade.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit se diffuse dans le sol et, dans certaines conditions, peut pénétrer dans la nappe phréatique par suite d'utilisation agricole. NE PAS appliquer dans les zones où les sols sont très perméables et où la nappe phréatique est près de la surface, ni dans les régions karstiques (régions où abondent aquifères et dolines), car la nappe phréatique risque d'être contaminée.

NE PAS appliquer à moins de 31 m d'un puits utilisé pour l'eau potable.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Pour éviter de nuire aux poissons et autres espèces sauvages, ne pas déverser ni appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ou des habitats estuariens/marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **ENTREPOSAGE DES BARILS**

Entreposer le fumigant de sol liquide Telone II dans des contenants fermés hermétiquement, dans un endroit frais, loin des habitations. Si les barils sont entreposés à l'extérieur, les couvrir pour éviter que l'eau de pluie ne s'y accumule. Ne pas entreposer près des semences, plants, fertilisants, ou autres pesticides. Les denrées alimentaires, aliments pour animaux et sources d'eau potable ne doivent pas être contaminés par le produit.

### **ÉLIMINATION DES BARILS**

1. Vider au maximum les contenants.
2. Bien rincer avec de l'eau, puis jeter l'eau de rinçage dans le champ qui vient d'être traité.
3. Après avoir enlevé la bonde, entreposer les contenants vides à l'extérieur pour permettre l'évaporation de tout reliquat de produit chimique.
4. Une fois les contenants aérés, les remettre à une entreprise de reconditionnement. Communiquer avec le fournisseur pour obtenir la liste des entreprises de reconditionnement.
5. Ne jamais souder au chalumeau ni appliquer une source de chaleur sur le contenant vide, car le fumigant de sol liquide Telone II (et les vapeurs qu'il dégage) est inflammable ou explosif dans de telles conditions.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



# Telone\* II

## Fumigant de sol liquide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

GARANTIE: Dichloro-1-3-propène 97,5%

N° D'HOMOLOGATION 15893 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**  **POISON**

CONTENU NET: 200 L, vrac

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 5H1  
1-800-667-3852

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

## **PRÉCAUTIONS - DANGER**

**DANGEREUX À L'ÉTAT GAZEUX ET LIQUIDE**

**PEUT ÊTRE MORTEL SI INHALÉ, ABSORBÉ PAR LA PEAU OU AVALÉ**

**CAUSE DES BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX**

**UNE EXPOSITION PROLONGÉE PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX REINS ET AU FOIE**

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Des études préliminaires de laboratoire sur les rongeurs indiquent que la matière active du fumigant de sol liquide Telone II, le dichloro-1-3-propène, peut présenter des risques pour la santé des applicateurs. Tous les utilisateurs doivent contacter CANUTEC au 613-996-6666 pour obtenir des renseignements médicaux et sur le nettoyage en cas de déversement. **NE PAS** tenter de nettoyer un déversement important. **NE PAS** tenter de nettoyer un déversement, quel qu'il soit, sans porter l'équipement de protection approprié.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes et des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec le produit lors de la manipulation. Ne pas respirer les vapeurs. Bien se laver avant de boire, de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Si l'équipement de protection, notamment les bottes ou les gants sont contaminés par le produit, les laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne jamais porter un vêtement de protection dégageant une odeur du fumigant de sol liquide Telone II. Bien aérer et laver tous les vêtements de protection après les avoir utilisés jusqu'à ce que l'odeur soit partie.

Consulter le livret pour des instructions supplémentaires au sujet des **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**.

## **RISQUES CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

**INFLAMMABLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas couper ni souder le contenant.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Yeux :** Risques de brûlure ou de lésion de la cornée. Colorer la cornée pour s'assurer qu'elle n'est pas lésée. En cas de brûlure, instiller fréquemment un stéroïde antibiotique et consulter un ophtalmologiste.

**Peau :** Risque d'irritation modérée. Traiter comme une dermatite de contact. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique. Peut être absorbé en quantités extrêmement toxiques.

**Inhalation :** Risque d'irritation grave. Donner de l'oxygène si possible. Un bronchodilatateur, un antitussif ou un expectorant peuvent aider. L'apparition des symptômes peut être retardée de quelques heures.

**Ingestion :** Toxique si ingéré. Peut causer des nausées, des vomissements et des crampes abdominales ou de la diarrhée, ou les deux.

**Effets systémiques :** Risque de lésion du foie et des reins, et d'effets anesthésiques ou narcotiques. Pas d'antidote spécifique. Traitement basé sur le jugement du médecin et les réactions du malade.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit se diffuse dans le sol et, dans certaines conditions, peut pénétrer dans la nappe phréatique par suite d'utilisation agricole. NE PAS appliquer dans les zones où les sols sont très perméables et où la nappe phréatique est près de la surface, ni dans les régions karstiques (régions où abondent aquifères et dolines), car la nappe phréatique risque d'être contaminée.

NE PAS appliquer à moins de 31 m d'un puits utilisé pour l'eau potable.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Pour éviter de nuire aux poissons et autres espèces sauvages, ne pas déverser ni appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ou des habitats estuariens/marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **ENTREPOSAGE DES BARILS**

Entreposer le fumigant de sol liquide Telone II dans des contenants fermés hermétiquement, dans un endroit frais, loin des habitations. Si les barils sont entreposés à l'extérieur, les couvrir pour éviter que l'eau de pluie ne s'y accumule. Ne pas entreposer près des semences, plants, fertilisants ou autres pesticides. Les denrées alimentaires, aliments pour animaux et sources d'eau potable ne doivent pas être contaminés par le produit.

### **ÉLIMINATION DES BARILS**

1. Vider au maximum les contenants.
2. Bien rincer avec de l'eau, puis jeter l'eau de rinçage dans le champ qui vient d'être traité.
3. Après avoir enlevé la bonde, entreposer les contenants vides à l'extérieur pour permettre l'évaporation de tout reliquat de produit chimique.

4. Une fois les contenants aérés, les remettre à une entreprise de reconditionnement. Communiquer avec le fournisseur pour obtenir la liste des entreprises de reconditionnement.
5. Ne jamais souder au chalumeau ni appliquer une source de chaleur sur le contenant vide, car le fumigant de sol liquide Telone II (et les vapeurs qu'il dégage) est inflammable ou explosif dans de telles conditions.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS DE VRAC EN FERME**

Le nettoyage des réservoirs servant à entreposer le fumigant de sol liquide Telone II peut être effectué en toute sécurité pourvu que les procédures soient respectées et les précautions appropriées prises. Sinon, il y a des risques de blessures et de dommages matériels, ou les deux. Ne pas entreprendre le nettoyage de réservoirs ayant servi à l'entreposage du produit à moins d'avoir lu et compris les PRÉCAUTIONS D'EMPLOI et de suivre exactement toutes les procédures. Se familiariser avec les informations toxicologiques et les propriétés physiques et d'inflammabilité du fumigant de sol liquide Telone II avant d'entreprendre quoi que ce soit mettant le fumigant de sol liquide Telone II en cause. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. ou le distributeur avant de procéder.

Il est essentiel de porter l'équipement de protection approprié en tout temps lors de la manipulation de fumigants du sol. Consulter la section PRÉCAUTIONS D'EMPLOI pour obtenir l'information sur les vêtements et l'équipement respiratoire appropriés.

### **Directives**

1. Pour être parfaitement efficaces, l'entretien et le nettoyage des réservoirs de vrac devraient être effectués dès que la fumigation est terminée ou dès que le réservoir est vidé.
2. Communiquer avec le distributeur concernant la reprise ou le rachat du produit inutilisé.
3. Si le produit n'est pas repris par le distributeur, vider tout reliquat du fumigant de sol liquide Telone II du réservoir de vrac dans un baril propre prévu pour le fumigant de sol liquide Telone II, à l'aide d'une pompe approuvée (exclure les pompes en aluminium, en magnésium ou leurs alliages, car dans certaines conditions le fumigant de sol liquide Telone II peut être extrêmement corrosif pour ces métaux). Communiquer avec le distributeur pour obtenir un baril propre pour le fumigant de sol liquide Telone II. S'assurer que le baril est fermé hermétiquement et bien étiqueté. Entreposer les contenants à la verticale dans un endroit frais et inaccessible aux animaux et aux enfants. Ne pas entreposer le fumigant de sol liquide Telone II près des aliments pour animaux, des denrées alimentaires, des semences, des engrais ni des plantes. Ne pas entreposer le fumigant de sol liquide Telone II ou tout autre pesticide dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne pas entreposer le fumigant de sol liquide Telone II dans des contenants en aluminium, en magnésium ou leurs alliages, ou autres métaux réactifs. Ne jamais souder au chalumeau ni appliquer une source de chaleur sur les barils ou réservoirs de fumigant de sol liquide Telone II. Le fumigant de sol liquide Telone II (et les vapeurs qu'il dégage) peut être inflammable ou explosif dans de telles conditions.
4. Inspecter le réservoir de vrac de fumigant de sol liquide Telone II pour déceler la présence de résidus, débris ou contaminants. S'il y a des résidus, rincer le réservoir à fond avec de l'eau. Éliminer l'eau de rinçage en l'incorporant au sol qui vient d'être traité, en suivant les techniques d'application et les doses recommandées sur l'étiquette du produit.
5. Faire aérer le réservoir de vrac en le laissant ouvert pendant plusieurs heures.

6. Entreposer le réservoir dans un endroit sûr, à l'écart de la lumière solaire, jusqu'à la saison prochaine.  
On ne recommande pas d'entreposer les réservoirs de vrac à l'extérieur, car les réservoirs et l'étiquette risquent de se détériorer s'ils ne sont pas protégés des éléments (spécialement la pluie et le soleil).
7. Ne pas utiliser le réservoir de vrac pour entreposer autre chose que le fumigant de sol liquide Telone II.

## **MODE D'EMPLOI**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Utiliser le fumigant de sol liquide Telone II seulement comme traitement de pré-semis pour supprimer les nématodes des racines, des lésions, de la betterave à sucre, et certains autres nématodes dans les sols destinés aux cultures légumières telles que fève, betterave, carotte, céleri, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, radis, moutarde, navet, maïs, cucurbitacées (cantaloup, concombre, melon miel Honeydew, melon d'eau et citrouille), laitue, oignon, panais, pois, poivron, épinard, patate douce, pomme de terre, tomate, plants de pépinières forestières et d'ornement ainsi que des cultures de plein champ à grand rapport (fleurs, fraises, framboises, tabac, arbres fruitiers feuillus).

Pour fumiger les sols destinés aux cultures précitées, appliquer le fumigant de sol liquide Telone II dans les conditions et selon les taux recommandés aux sections «Précautions», «Directives pour l'application et la plantation», «Doses recommandées», «Précautions d'emploi» et «Premiers soins».

### **DIRECTIVES POUR L'APPLICATION ET LA PLANTATION**

NE PAS appliquer à moins de 31 m d'une structure occupée.

#### **Période de traitement**

Appliquer le fumigant de sol liquide Telone II au printemps ou en automne lorsque les conditions du sol le permettent. Pour les cultures annuelles, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque le sol est traité tous les ans. Pour les cultures de primeurs, le traitement effectué à la fin de l'été ou au début de l'automne (avant le 15 octobre) donne de meilleurs résultats, ce qui est particulièrement vrai s'il s'agit de plants de céleri, de tomates, de pépinière et fruitiers. Un traitement effectué au début de l'automne permet de planter des plantes abris en automne.

**NOTE:** Traiter la terre noire au début de l'automne seulement et planter le plus tard possible au printemps; traiter le sol à fine texture (argile) seulement lorsqu'il est sur le point de s'effriter. Ne pas utiliser le fumigant de sol liquide Telone II par temps froid ou humide, quel que soit le type de sol.

#### **Préparation du sol**

Le fumigant de sol liquide Telone II donne de meilleurs résultats lorsque les conditions permettent une diffusion rapide du fumigant à travers le sol et que la surface du sol peut être compactée afin d'empêcher le fumigant de s'échapper pendant la période d'exposition. Le sol devrait être en bonne condition de couche de semis, bien émotté, dépourvu de déchets de cultures et le niveau d'humidité du champ doit être environ à la moitié de sa capacité. À la profondeur d'injection, le sol devrait être à une température se situant entre 5 °C et 27 °C. Avant d'appliquer le fumigant de sol liquide Telone II, s'il y a des déchets de cultures, labourer afin de permettre leur décomposition. Dans les sols compacts, un travail du sol à plus de 30 cm de profondeur est nécessaire pour une bonne pénétration du fumigant. Lorsqu'il faut labourer à plus de 30 cm de profondeur, l'équipement peut être modifié afin d'appliquer le fumigant simultanément pour éviter de repasser dans le champ.

### **Application**

L'application du fumigant de sol liquide Telone II se fait soit sur toute la surface, soit en bandes avec l'appareil servant à injecter le fumigant dans le sol à une profondeur d'au moins 15 à 20 cm. L'application sur toute la surface se fait avec une charrue ou un chisel dont les socs sont espacés de 30 cm. Lorsque le fumigant est injecté à une profondeur de 30 cm ou plus (travail du sol profond), l'espace entre les socs peut aller jusqu'au double de la profondeur de l'injection, sans toutefois dépasser 75 cm. L'application peut se faire dans le même sens ou en angle par rapport à la bande à planter, selon ce qui est le plus facile. Par ailleurs, l'application en bandes se fait à l'aide d'un soc du chisel par bande ou de deux socs espacés de 30 cm pour ne traiter que le sol à cultiver. Lorsqu'on utilise un seul soc par bande, il faut régler le débit pour appliquer 1 fois et un tiers de plus de fumigant que la dose recommandée par soc dans le cas de l'application sur toute la surface. Lorsqu'on utilise deux socs par bande, utiliser la dose recommandée par soc pour l'application sur toute la surface. La quantité de fumigant appliquée par hectare diminue lorsque l'intervalle entre les rangées augmente et inversement. Pour planter, éviter de semer sur le sillon tracé par le soc. Dans le cas d'une application à un seul soc, planter à 8 ou 10 cm du sillon, et dans le cas d'une application à deux socs, planter entre les deux sillons.

### **Exigences sur le plan des mesures d'ingénierie**

**Système de transfert mécanique** : Il faut utiliser un système de transfert mécanique à chargement en système fermé pour transférer ce produit.

**Contrôle des déversements au bout des rangées** : Le système de distribution doit interrompre le débit du produit lorsque les chisels sont soulevés du sol.

- Un dispositif d'arrêt du débit doit se trouver aussi près qu'il est techniquement possible du point d'évacuation du fluide. Il peut s'agir d'une balle, d'un champignon ou d'un clapet à membrane, ou d'un dispositif d'arrêt du débit tel qu'une soupape électrique ou un clapet à commande pneumatique.
- Alternier les dispositifs ou les méthodes pour réduire les déversements en bout de rangée comme, mais sans s'y limiter, les tuyaux à débit limité microbores ou les systèmes de purge s'ils fournissent un contrôle égal ou supérieur aux clapets.

### **Scellage**

Immédiatement après l'application, compacter le sol en surface afin d'empêcher le fumigant de s'échapper. Pour ce faire, utiliser un rouleau, un rouleau rayonneur, ou tout autre outil du même genre dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un chisel. Par contre, dans le cas d'une application à l'aide d'une charrue, disquer le sol, puis le compacter à l'aide d'un aplanissoir ou d'un rouleau. Dans le cas d'une application en bandes, le scellage peut se faire en compactant à l'aide des roues du tracteur de sorte que le fumigant se trouve à une profondeur de 30 à 35 cm. Enfin, dans le cas de bandes comportant des billons, compacter à l'aide de rouleaux à disques, de presses à sceller ou billonner de nouveau.

### **Période d'exposition**

Après l'application et le compactage, laisser reposer le sol pendant 7 à 14 jours au moins, et prolonger cette période s'il a fait froid et s'il a plu.

### **Aération et préparation du sol avant la plantation**

À la fin de la période d'exposition, et avant de planter, laisser le sol s'aérer jusqu'à ce que l'odeur du fumigant de sol liquide Telone II ait disparu. Dans des conditions atmosphériques favorables, prévoir une semaine d'aération par 100 litres de fumigant de sol liquide Telone II par hectare. Afin de s'assurer qu'il ne reste plus de résidus phytotoxiques de fumigant de sol liquide Telone II dans le sol, transplanter quelques jeunes plants dans la zone traitée et vérifier qu'ils ne présentent aucune blessure avant de procéder à la plantation de la culture. En cas de blessures, attendre quelques jours et reprendre le test. Si le fumigant de sol liquide Telone II est utilisé pour traiter les sols où seront plantés des arbres et arbustes à enracinement profond, prévoir un temps d'aération de 3 à 6 mois. Pour accélérer l'aération, surtout s'il a fait froid ou s'il a beaucoup plu, travailler le sol jusqu'au point d'injection du fumigant. Dans

le cas d'un traitement en bandes, disquer sans retourner le sol pour éviter de le recontaminer. Enfin, pour accélérer l'aération à la suite d'un traitement sur toute la surface, labourer ou biner jusqu'au point d'injection. Cette opération est surtout recommandée après une fumigation de la terre noire au début de l'automne.

### DOSES RECOMMANDÉES

Culture	Genre de traitement	Type de sol	L/ha
Cultures florales, cultures légumières de plein champ à grand rapport	Sur toute la surface	Minéral Terre noire	135 200
	En bandes	Minéral Terre noire	65 100
Crucifères <sup>♦</sup> et cucurbitacées <sup>▼</sup>	Sur toute la surface	Minéral Terre noire	112 200
	En bandes	Minéral Terre noire	65 100
Fruits sur tige et vignes, y compris framboises et fraises	Sur toute la surface	Minéral Terre noire	170 200
	En bandes	Minéral Terre noire	80 110
Tabac <sup>†</sup>	Sur toute la surface	Minéral	112
	En bandes	Minéral	75 à 90
Vergers feuillus et vignes dans le sud-ouest ontarien	Sur toute la surface	Minéral	200
	En bandes	Minéral	100
Gazon et plate-bande (cultures de pépinière et forestière)			200

<sup>♦</sup> brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, radis, moutarde et navet

<sup>▼</sup> cantaloup, concombre, melon miel Honeydew, melon d'eau et citrouille

<sup>†</sup>La dose la plus forte est préconisée pour les sols lourds, mais consulter les organismes gouvernementaux pour plus de précisions sur les doses de fumigant et de fertilisant applicables dans certains cas. Les engrais chimiques appliqués sur toute la surface doivent renfermer au moins le quart d'azote total sous forme de nitrate, que ce soit avant, pendant ou après la transplantation. La fumigation peut entraver la fixation d'engrais.

### PRÉCAUTIONS

#### **1) Tâches entraînant un contact direct pour le travailleur**

Les tâches qui entraînent un contact direct (effectuées à l'extérieur ou dans une zone bien aérée) sont notamment :

- toute activité à moins de 2 m d'un boyau sous pression non protégé contenant ce produit;
- les opérations de calibrage, de nettoyage ou les réparations de l'équipement;
- le prélèvement d'échantillons;
- le retrait d'une bâche ou d'une pellicule de plastique de confinement;
- l'élimination de l'eau de rinçage;
- la préparation des contenants en vue de l'aération;
- les opérations de transfert du fumigant;
- le nettoyage ou l'entretien du réservoir de vrac à la ferme;
- le nettoyage d'un déversement mineur.

Les utilisateurs effectuant des tâches entraînant un contact direct doivent porter :

- combinaison par-dessus les vêtements;
- tablier résistant aux produits chimiques;
- gants résistant aux produits chimiques;
- chaussures et bas résistant aux produits chimiques;
- casque de protection résistant aux produits chimiques;
- respirateur avec masque complet muni d'une cartouche filtrante contre les vapeurs organiques de pesticide homologué par NIOSH/MSHA ou respirateur à boîte filtrante pour pesticides homologué par NIOSH/MSHA.

## **2) Application du produit (cabine fermée)**

Les utilisateurs du produit protégés dans une cabine fermée (fenêtres fermées, air filtré) doivent porter:

- une combinaison,
- des chaussures et des bas;
- un respirateur avec masque complet muni d'une cartouche filtrante avec préfiltre contre les vapeurs organiques de pesticide homologué par NIOSH/MSHA ou respirateur à boîte filtrante pour pesticides homologué par NIOSH/MSHA.
- de plus, l'équipement de protection susmentionné (section Contact direct) (respirateur, gants résistant aux produits chimiques, et chaussures) doit être à la disposition de l'utilisateur dans la cabine. Ce dernier doit le porter s'il quitte la cabine pour accomplir une tâche entraînant un contact direct.
- un respirateur n'est pas requis si les occupants se trouvent dans une cabine fermée munie d'un filtre adsorbant à vapeurs (charbon activé).

## **3 ) Application du produit (cabine non fermée)**

Les utilisateurs qui appliquent le fumigant de sol liquide Telone II (ou procèdent au scellage du sol après l'application du fumigant de sol liquide Telone II) et qui ne sont pas dans la cabine fermée et munie d'une bouche d'aération avec filtre doivent porter :

- une combinaison par-dessus leurs vêtements;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussures et des bas résistant aux produits chimiques;
- un casque de protection résistant aux produits chimiques
- un respirateur avec masque complet muni d'une cartouche filtrante avec préfiltre contre les vapeurs organiques de pesticide homologué par NIOSH/MSHA ou respirateur à boîte filtrante pour pesticides homologué par NIOSH/MSHA.

## **4) Tâches effectuées dans les zones traitées moins de 5 jours après l'application**

Seules les tâches suivantes sont permises moins de 5 jours après l'application :

- évaluation/rectification du scellage du sol;
- évaluation de la suppression des parasites ou de l'application;
- prélèvement d'échantillons de l'air ou du sol;
- Il est interdit d'effectuer toute autre tâche moins de 5 jours après l'application

À moins de se trouver dans un tracteur à cabine fermée, tous les utilisateurs effectuant les tâches mentionnées ci-dessus dans les 5 jours après l'application doivent porter :

- une combinaison par-dessus les vêtements;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques;
- un respirateur avec masque complet muni d'une cartouche filtrante avec préfiltre contre les vapeurs organiques de pesticide homologué par NIOSH/MSHA ou respirateur à boîte filtrante pour pesticides homologué par NIOSH/MSHA.

### **5) Utilisateurs exposés à des concentrations élevées**

Les utilisateurs exposés à des concentrations élevées de ce produit dans l'air, dans le cas d'un nettoyage à la suite d'un déversement majeur ou d'une exposition au produit dans des endroits mal aérés par exemple, doivent porter:

- des vêtements résistant aux produits chimiques;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussures et des bas résistant aux produits chimiques;
- un casque de protection résistant aux produits chimiques;
- un respirateur avec masque complet muni d'une cartouche filtrante avec préfiltre contre les vapeurs organiques de pesticide homologué par NIOSH/MSHA ou respirateur à boîte filtrante pour pesticides homologué par NIOSH/MSHA

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Lorsque le port de vêtements de protection résistant aux produits chimiques s'impose et qu'un contact avec le produit est possible, ne pas porter des articles en cuir, en toile ou en coton, car ils n'offrent aucune protection.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Lorsque le port d'un respirateur s'impose, s'assurer que :

- le respirateur comporte un masque complet;
- le respirateur couvre bien le visage;
- les cartouches ou boîtes filtrantes sont changées tous les jours, ou dès que l'odeur du fumigant de sol liquide Telone II est décelée.

### **RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ :**

-Ne pas siphonner le fumigant de sol liquide Telone II dans des contenants ni déboucher avec la bouche des conduits ou des buses bloqués.

-Les utilisateurs doivent :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver ensuite la peau à fond et remettre des vêtements propres.
- enlever l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver dès que possible et mettre des vêtements propres.
- aérer les vêtements et les laver ensuite séparément avec du détergent et de l'eau chaude avant de les remettre.
- jeter les vêtements ou chaussures très contaminés.

-NE PAS entrer dans la zone traitée dans les 5 jours suivant le traitement (sauf pour effectuer une tâche décrite au point 4 ci-dessus, mais en prenant soin de porter l'équipement de protection obligatoire).

**IMPORTANT - BIEN NOTER:** La fumigation peut augmenter temporairement le niveau d'azote ammoniacal et de sels solubles dans le sol, surtout lorsqu'une grande quantité d'engrais ou de fumigant est appliquée dans des sols froids, humides, acides ou à forte teneur en matière organique. Pour éviter que les cultures qui poussent dans les sols à forte teneur en matière organique ne soient endommagées par un surplus d'ammoniac ou un manque d'azote, ou les deux, ne pas utiliser de fertilisants à base de nitrate tant que les plants ne sont pas bien établis et que la température du sol n'est pas au-dessus de 18°C.

Les renseignements qui précèdent ne s'appliquent pas aux cultures insensibles à l'ammoniac. Lorsque les règlements provinciaux exigent que les pépinières soient traitées au fumigant de sol liquide Telone II à un taux élevé, le chaulage des sols très acides avant la fumigation peut activer la nitrification et réduire la possibilité de toxicité ammoniacale. Après la fumigation, on a remarqué une carence phosphoreuse chez certaines espèces de pépinières telles que le cornouiller, l'aubépine et l'épinette et chez les cultures légumières comme le chou-fleur. Dans l'éventualité d'un tel effet, on préconise de fertiliser au phosphate les sols susceptibles de présenter une carence.

Consulter les organismes gouvernementaux de la région pour obtenir des renseignements sur la fertilisation après la fumigation étant donné que cette dernière peut entraver la fixation d'engrais. Fertiliser en fonction des résultats de l'analyse du sol effectuée après la fumigation.

**ATTENTION:** Afin d'éviter la réinfestation du sol traité, ne pas utiliser l'eau d'irrigation, des plants à repiquer, des outils, des plantules ou des déchets de culture qui pourraient être porteurs de terre contaminée. Nettoyer l'outillage à fond avant utilisation.

#### **AVERTISSEMENT**

**Nettoyage des applicateurs:** Étant donné que le fumigant de sol liquide Telone II est un fumigant du sol très corrosif dans certaines conditions, après utilisation, rincer immédiatement tous les applicateurs au mazout ou au kérosène. NE PAS UTILISER D'EAU. Éliminer l'eau de rinçage en l'incorporant au sol qui vient d'être traité. Ne pas se servir de contenant, de pompe ou autres équipements de transfert faits en aluminium, en magnésium, en cadmium ou leurs alliages, car ces métaux se corrodent beaucoup au contact du fumigant de sol liquide Telone II dans certaines conditions.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )